

Pourquoi penser à la prévention des déchets lorsqu'on pratique du jardinage?

L'activité de jardinage permet de recycler utilement et sainement les déchets qu'elle génère, à travers notamment le compostage, mais elle permet en plus de réemployer les matériaux les plus divers.

La phase « achats »

Objectif n°1 : limiter les achats inutiles Comment ?

- ✓ La mise en place d'un jardin, potager ou non, nécessite beaucoup de matériel : il est nécessaire de réfléchir à ce que l'on devra acheter.
- ✔ Favoriser la mise en commun de certains matériels, utilisés rarement (coupe-haie, tronçonneuse, motoculteur...), est une méthode efficace de prévention des déchets. Un bon moyen de participer à ce mode de fonctionnement (ou de l'initier) est de demander à ses voisins quel matériel il leur manque, ou de participer à des plateformes de mutualisation des biens, gratuites ou payantes. Le matériel de jardinage peut également être loué.
- ✔ Certains matériels et ustensiles de jardinage, notamment l'outillage peuvent être achetés d'occasion, sans grand risque compte tenu de leur solidité et de leur longévité. Un bon entretien permettra en outre d'optimiser la durée de vie des appareils.
- ✓ Éviter les emballages inutiles en adaptant la quantité achetée à ce qui sera nécessaire (graines, semences, terreau...) en sachant que, conservés à l'abri, ces produits se gardent longtemps.

Échanger avec des personnes travaillant le même type de jardin (dimension, nature du terrain, type de plantations..) peut donner de bonnes indications pour choisir le matériel le plus adapté.

Voir aussi la fiche « Les courses (alimentaires et non alimentaires) ».

Objectif n°2 : limiter : les produits non adaptés et de courte durée de vie Comment ?Vérifier que les produits portent bien la mention «Produit autorisé pour le jardinage». Par exemple, les produits à usage agricole ne conviennent pas forcément au jardinage.

✔ Privilégier les produits portant l'écolabel européen (amendements organiques)



La phase « utilisation »

Objectif n°1 : limiter les déchets verts dans le circuit de collecte local Comment ?

Faire son compost permet de produire un excellent fertilisant 100% organique, tout en

évitant d'encombrer les poubelles avec les déchets de cuisine et de jardin.

Objectif n°2 : éviter d'utiliser des produits toxiques et polluants Comment ?

✓ Les produits phytosanitaires (herbicides, pesticides...) polluent les sols et les nappes phréatiques. De plus, ils génèrent des déchets d'emballages souillés. Préférez l'utilisation d'engrais et de pesticides naturels.

Exemples d'engrais et pesticides naturels :

- pour enrichir le sol : fabriquer du terreau en mélangeant un volume égal de terre, de fumier et de feuilles de sous-bois. Il est possible d'y incorporer de la cendre ou des résidus de vieux végétaux. On obtient un bon résultat en arrosant et en remuant souvent le tas ; Divers déchets peuvent également être facilement utilisés : les feuilles (sauf certaines essences telles que le platane) simplement mises en tas, les poudres d'os et de corne, les cendres (riches en potassium, phosphore, calcium et en sels minéraux) ainsi que la suie de bois (insecticide très efficace contre les mouches des légumes racines) :
- pour réguler l'humidité des sols (protection contre les pluies battantes et contre l'assèchement) : feuilles sèches, paille, écorces, copeaux de bois, paillettes de lins... ;
- pour protéger les plantes fragiles : paille, fibre de bois, feuilles de fougères, feuilles mortes...;
- pour étouffer les mauvaises herbes : paille, vieux journaux, herbe coupée...;
- pour éloigner certains insectes (pucerons, araignées rouges...) et fertiliser les plantes : le purin d'orties (obtenu en 2 semaines en recouvrant d'eau des orties fraîches dans un récipient) dilué à 10% et pulvérisé sur les cultures ;
- pour lutter contre les parasites : associer les plantes qui « s'aiment » et bien organiser la rotation annuelle des cultures ;
- pour lutter contre le mildiou : la bouillie bordelaise (à employer avec modération, car à base de cuivre) :
- pour éloigner les pucerons : les coccinelles ;
- pour éloigner les fourmis : la menthe séchée.
- Profiter du jardin pour réemployer un maximum de matériaux.

Quelques exemples parmi les innombrables possibilités qu'offre le jardin :

- pots de vaourts, godets, bacs en polystyrène : pour contenir tous les types de semis ;
- planches : pour fabriquer notamment les cadres de châssis pour les semis ;
- vitres : pour recouvrir les châssis ;
- morceaux de moquette, vieux tapis, couvertures, bâches en plastique, plastique à bulles : pour protéger les châssis du froid :
- fûts et containers en plastique : pour recueillir et stocker les eaux de pluie ;
- tuyaux et bâches en plastique : pour fabriquer des mini-serres pour les semis et les plantes fragiles ;
- bouteilles en plastique : pour réguler l'écoulement des eaux de pluie et tenir à distance les oiseaux (par exemple enfichées en haut des tuteurs pour les tomates) ou pour protéger les boutures (plantées à l'envers dans le sol après avoir découpé le goulot) ;
- disques CD publicitaires : enfilés sur des ficelles tendues entre des piquets à ras du sol, pour éloigner les oiseaux des jeunes pousses ;
- vieux vêtements : pour éviter de salir et d'abîmer des vêtements propres et récents.

Le rangement

Objectif n°1 : éviter de raccourcir inutilement la durée de vie des produits utilisés Comment ?

- ✓ Afin de prolonger au maximum leur durée de vie et éviter leur corrosion, nettoyer les outils et ustensiles de jardin à l'eau après chaque utilisation et les entreposer au sec.
- ✔ Protéger des rongeurs les produits entamés, tels que les sachets de graines et les sacs de semences, en les transvasant dans des récipients rigides et étanches, et en les déposant en hauteur.

Objectif n°2 : limiter la production de déchets dangereux Comment ?

✓ Ne pas transvaser les produits phytosanitaires (désherbants, pesticides...) d'un récipient à l'autre, car cela peut être dangereux et souille davantage d'emballages.

Voir aussi la fiche « Comment allonger la durée de vie des produits »

L'élimination des déchets inévitables

La production de déchets reste incontournable pour certains produits.

Objectif n°1 : limiter le mélange des emballages de produits dangereux Comment ?

✔ Privilégier les jardineries qui reprennent les emballages des produits phytosanitaires (désherbants, pesticides...). A défaut, portez-les à la déchetterie. Il est formellement interdit de rejeter des produits toxiques dans le réseau des eaux usées.

Objectif n°2 : limiter la production de compost inutilisable Comment ?

- ✓ Les mauvaises herbes, une fois arrachées, peuvent être abandonnées sur le terrain ou mélangées avec le compost, à condition toutefois de ne pas être montées en graine (il est préférable dans ce cas de les éloigner du jardin).
- ✓ Certaines feuilles mortes (par exemple les feuilles de platane) étant trop acides et pas assez putrescibles pour entrer dans la fabrication de compost ou de terreau, il ne reste pas d'autre choix que de les jeter à la poubelle.

Pour aller plus loin:

Guide de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) « Faire son compost » :

http://ademe.typepad.fr/files/guide_ademe_compostage_domestique.pdf

Site internet de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), rubrique « Achats – Produits pour le jardin » :

http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/achats/produits-jardin

Fiche ADEME sur le compostage : http://www.ademe.fr/compostage

Guide ADEME sur le compostage domestique « Faire son son compost – Réduire ses déchets tout en nourrissant le sol » : http://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2012/01/quide ademe compostage domestique.pdf

Rubrique et guides ADEME les éco-labels et logos environnementaux :

- rubrique internet sur les éco-labels : http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr/n/les-eco-labels/n:319
- guide pratique sur les logos environnementaux : http://www.ademe.fr/logos-environnementaux-produits
- mémo des logos environnementaux http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/memo-logos-environnementaux.pdf
- fiche sur l'Ecolabel Européen : http://www.ademe.fr/ecolabel-europeen-l
- guide sur les étiquettes environnementales : http://www.ademe.fr/etiquettes-environnementales